

■ TARIFS ESTHÉTIQUE 2020/2021

Diplômes préparés	Condition d'admission (1)	Durée de la formation	Scolarité (2)	Matériel (5)
CAP en 1 an	Niveau Bac	9 mois- Formation adultes(4) 12 semaines de stage	3 750 €	CAP 990 € *
	Diplôme niveau V			
	Sans diplôme	9 mois- Formation adultes(4) 12 semaines de stage	3 980 €	

CAP en 2 ans	Brevet des Collèges	2 ans (calendrier scolaire)	2 600 € /an	CAP 990 € *
		12 semaines de stage / 2 ans		

Bac Professionnel	Brevet des Collèges	3 ans (calendrier scolaire)	Année 1 - 3 100 €	CAP 990 € * + 500 € pour les soins corps
		Passage du CAP en 2 ^e année	Année 2 - 3 300 €	
		22 semaines de stage / 3 ans	Année 3 - 3 300 €	
	CAP Esthétique	Formation initiale / 2 années	3 300 € /an	500 € * pour les soins corps
	CAP Esthétique	Formation professionnelle (3)	Nous consulter	
		2,5 jours / semaine / 9 mois		
	2,5 jours en entreprise rémunéré min 30% du smic			

BTS (3 options) Sur 2 ans	Bac Pro Esthétique,	Formation classique	3 990 € /an	500 € * pour les soins corps
	BP Esthétique,			
	CAP Esthétique + pratique professionnelle	Formation professionnelle (4)		
	Bac S et autres Bac Bon niveau	2 années - Passage du CAP la Première année	3 990 € /an	1.490 € *
	Bac Pro, niveau Bac Sur demande et suivant dossier	Formation sur 3 ans : CAP Esthétique en 1 an + Mise à niveau en sciences physiques, puis BTS sur 2 ans	3 990 € /an	1.490€ *

Formation Soins Corps	CAP Esthétique en cours ou obtenu	Un jour par semaine sur 20 semaines	2.850 €	inclus
------------------------------	-----------------------------------	-------------------------------------	---------	--------

Psycho-Esthétique®	CAP BP ou BTS esthétique	Formation professionnelle – 420 heures de STAGES FOURNIS : Les candidats sont placés par nos soins au sein des différentes institutions hospitalières.	3.200 € / 240 heures	Produits fournis en pratique et en stage
---------------------------	--------------------------	--	----------------------	--

CAP Esthétique Avec Form@dist	Diplôme niveau V	Par Correspondance	980 € + Stages 300€ la semaine	Colis 990 € *
--------------------------------------	------------------	--------------------	--------------------------------	---------------

CQP Maquilleur Conseil Animateur	Diplôme Esthétique	240 heures de formation	2 700 €	Colis 500 € *
	Diplôme Coiffure	310 heures de formation	3 100 €	Colis 800 € *

*+ Frais de dossier de première inscription 300 € la première année + Frais Divers 290 € / an + Livres.				
---	--	--	--	--

(1) - Etude du dossier et entretien préalable avant toute inscription définitive.

(2) - Coût de la scolarité pour une année de formation auquel s'ajoute le montant du colis, les frais de photocopies et les frais de dossier de première inscription. Un acompte de 700 € (dont 400 € seront déduits de la scolarité et 300 € pour les frais d'inscription) sera demandé avec le dossier d'inscription dûment complété.

La place de l'étudiant(e) est réservée dans l'établissement après l'acceptation de l'équipe pédagogique, lorsque le dossier est complet, acquitté de l'acompte, et après signature du contrat de formation. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de la part de l'élève.

En cas de rejet du dossier de la part de l'équipe pédagogique, seuls les frais d'inscription restent acquis à l'organisme de formation. Toute autre somme versée en complément d'acompte sera rendue au candidat.

- Un prêt étudiant peut être envisagé avec le soutien d'un organisme bancaire partenaire avec l'école.

- Possibilité de paiement échelonné d'octobre à juin.

(3) - Le financement de la scolarité en formation professionnelle peut être pris en charge par l'employeur ou son OPCA.

(4) - Le financement peut être pris en charge en partie par un organisme (Fongecif, Assedic, OPAC...)

(5) - Pour confirmer la commande d'un colis matériel, 30% du montant seront demandés avant le 30 juin. Le solde du colis sera dû le jour de sa remise à l'étudiant(e) lors de la prérentrée.

PARRAINAGE :

Art. 1 - Le parrainage ne peut être accordé qu'une seule fois par inscription d'un nouvel élève.

Art. 2 - L'offre de parrainage mise en place entre les élèves de l'école et les nouveaux inscrits n'est valable que lorsque le coupon de parrainage est rempli et validé par la direction avant la contractualisation de la nouvelle inscription.

Art. 3 - L'offre de parrainage mise en place entre les personnes extérieures à l'école et les nouveaux inscrits n'est valable que lorsque le parrainage est signalé par le parrain lui-même et validé par la direction avant la contractualisation de la nouvelle inscription.

Art. 4 - L'offre est cumulable pour le parrain, avec chaque nouvel élève s'inscrivant de sa part.

Art. 5 - L'offre ne peut être appliquée pour le parrain (élève de l'école) que s'il est à jour de sa scolarité au moment de la demande de cadeaux. Elle sera de nouveau possible aussitôt la régularisation faite.

Art. 6 - La valeur du cadeau de parrainage peut comprendre à la fois des produits de nos fournisseurs et/ou des prestations en salons de coiffure ou d'esthétique, ou un avoir.